

NATERA-LE VALLON

Société coopérative agricole à capital variable
RD 840
12330 VALADY

Téléphone : +33 5 65 72 70 21
Fax : +33 5 65 72 68 39
Courriel : valady@groupe-unicor.com
Site : www.vigneronsduvallon.com
Siret : 32104275600015
RCS : RODEZ321042756
N° d'agrément : 10984

**NATERA**

Société coopérative agricole à capital variable
Les Balquières-Route d'Espalion
12850 ONET LE CHATEAU

Email client : benjamin.frayez@gmail.com
Téléphone : 0675702121

SARL La Cave d'Aveline
Les Alix

46500 ROCAMADOUR
FRANCE

N/N° TVA Intracom. FR51321042756 N/N° Accise FR093548E0004

Enlevé par le client
Date enlèvement : 05/08/2025 / Date livraison : 05/08/2025

FACTURE N° F0024218 du 05/08/2025

T	Cond.	Colis	Quantité	Désignation	Volume	Vol. rég.	Degré	Zone	Prix unit	Montant
*** N/Bon n° 00133716 du 07/02/2025 *** V/Réf. : Pré-réserve Trad Rouge 2022 Aout 25 Pré-réserve Trad Rouge 2022 pour enlèvement en Juillet Quantités et date d'enlèvement à confirmer.										
1	6	205,33	1 232,00	Cuvée Tradition Rouge 2022, 75cl AOC Marcillac Offre 11+1		'CRD'	13,00		3,61	4 447,52
1	6	18,67	112,00	Cuvée Tradition Rouge 2022, 75cl AOC Marcillac Offre 11+1 A mettre sur 2 palettes VMF + si supplément mettre sur ½ pal non filmée Offre 11+1		'CRD'	13,00			Offert
1	1	1	1,00	Attention MILLESIME 2022 Obligatoirement BIB Sélection Rouge, 10l AOC Marcillac		'CRD'	12,50		31,09	31,09

1 018,000 Litres de vin sous CRD.				Sous-total		4 478,61
Le présent document vaut attestation d'appellation d'origine pour les AOP et IGP y figurant				Remise 5,00 %		-223,93
Le présent document vaut attestation de provenance pour les VSIG y figurant				Net H.T.		4 254,68
Base H.T.	Code	Taux	Montant T.V.A.	TOTAL TVA		850,94
4 254,68	1	20,00%	850,94	T.T.C.		5 105,62
Paiement par virement				Acompte		
IBAN FR76 1120 6000 1800 0175 5357 049 / BIC AGRIFRPP812				A PAYER		5 105,62
Code Client 00571539						
N° Facture F0024218						
Montant 5 105,62						
Règlement VIREMENT pour : 5 105,62 le 30/09/2025						

FRANCO de PORT

Monnaie : Euros

NATERA-LE VALLON

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40€ par facture sera due pour frais de recouvrement Article L441-6 du code de commerce. De plus, toute somme non payée à échéance donnera lieu de plein droit au paiement d'intérêts de retard au taux de 12% par an. Pas d'escompte pour règlement anticipé. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert en possession entraînant celui des risques.